

# **Charte du Prix des collégiens et des lycéens de Charente**

## **Article 1 : organisateurs**

Le Prix littéraire des collégiens et des lycéens de Charente est une initiative des documentalistes des collèges et des lycées de Charente. Il est mis en oeuvre en partenariat avec la Fédération charentaise des oeuvres laïques, le Service départemental de la lecture, les bibliothèques et médiathèques de Charente, Canopé La Couronne, la librairie "Des Livres et des Mômes", la Direction Académique à l'Action Culturelle.

## **Article 2 : objet**

L'objet de ce prix est de proposer aux collégiens et lycéens du département la lecture d'une sélection de romans, de décerner un prix littéraire à l'un des titres à partir du seul vote des jeunes, de favoriser les rencontres des auteurs de la sélection avec les élèves des établissements scolaires participants.

## **Article 3 : objectifs**

Les objectifs du Prix des collégiens et des lycéens de Charente sont :

- d'inciter les jeunes à lire ;
- de proposer aux établissements scolaires et aux bibliothèques et médiathèques un projet dans le domaine de la lecture ;
- d'impliquer les lecteurs adultes (personnels et parents) et jeunes dans un projet commun ;
- de favoriser la connaissance de la littérature contemporaine ;
- de créer les conditions de rencontres entre lycéens et collégiens, entre établissements scolaires et établissements du réseau de lecture publique, entre auteurs et jeunes lecteurs ;
- de rendre concret et vivant le « métier d'écrivain ».

## **Article 4 : valeurs**

En lien avec ces objectifs, l'organisation du prix souhaite promouvoir les valeurs de la liberté de choix et de l'autonomie des jeunes lecteurs, de la coopération entre tous les professionnels du livre et de la lecture, de l'ouverture à tous les genres romanesques sans censure littéraire ni morale, de l'impartialité des prescripteurs vis-à-vis des choix des jeunes lecteurs.

## **Article 5 : sélection**

Les titres sélectionnés correspondent aux critères suivants :

- des romans ;
- parution dans l'année civile précédant le choix de la sélection ;
- des auteurs qui peuvent rencontrer les jeunes lecteurs ;
- niveau de lecture accessible de la 3e à la 2nde.

Les organisateurs ont l'ambition de proposer une littérature de qualité aux jeunes lecteurs et des textes forts de nature à les interpeller sur des sujets qui les concernent.

## **Article 6 : comité de lecture**

La sélection est déterminée par un comité de lecture constitué de représentants des différents partenaires du prix : documentalistes, bibliothécaires, professeurs de lettres, libraires, animateurs culturels, collégiens et lycéens.

## **Article 7 : éthique**

La participation au prix implique l'acceptation de la totalité de la sélection, sans censure ni remplacement ou ajout, et l'impartialité des prescripteurs. Inscrire ses élèves au prix engage à leur faire lire les cinq livres, sans influencer leur choix. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas prendre en compte le vote des jeunes à qui n'aurait pas été proposée l'intégralité de la sélection.

### **Article 8 : calendrier**

La sélection des cinq romans est dévoilée au mois de juin. Les collèges et lycées s'inscrivent au plus tard avant les vacances de la Toussaint en envoyant la fiche d'inscription et la charte du prix signée. Chaque structure participante a la liberté d'organisation interne du prix de septembre à mars. Les travaux d'élèves réalisés autour du prix pourront être exposés lors du Festival du Livre jeunesse de Ruelle-sur-Touvre. Les élèves votent impérativement pour leur roman préféré 15 jours au plus tard avant la remise du prix. La participation des adultes est encouragée, leur vote éventuel ne pourra toutefois pas être pris en compte pour l'attribution du prix.

### **Article 9 : rencontres avec les auteurs**

Les auteurs de la sélection sont invités par les organisateurs à des rencontres avec les élèves des collèges et lycées participants. Ces rencontres sont exclusivement réservées aux élèves inscrits au prix et ne peuvent en aucun cas être proposées à d'autres élèves. Par ailleurs, les établissements scolaires qui le souhaitent peuvent organiser des rencontres en contactant directement les auteurs ; si les interventions ont lieu pendant le temps scolaire, elles peuvent bénéficier du financement de la Maison des écrivains et de la littérature en en faisant directement la demande à cette association.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte du Prix des collégiens et des lycéens de Charente et m'engage à en respecter les principes et modalités d'organisation.

**Identité et signature du référent du prix dans l'établissement**